

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Fonction publique

Volume 5 no 16 – 4 mai 2021

Négociation fonction publique

Bilan de la rencontre du 30 avril

Table intersectorielle

Lors de la rencontre de négociation du 20 avril 2021, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a présenté une proposition exploratoire sur les matières intersectorielles et a demandé une réponse du SPGQ avant de poursuivre les discussions sur les priorités sectorielles.

Voici un résumé de la proposition du SCT :

- ajustement salarial de 5 % sur 3 ans (1,75 % en 2020-2021; 1,75 % en 2021-2022 et 1,5 % en 2022-2023);
- clause économique (ajustement de 1 % maximal en 2023 conditionnel aux variations du produit intérieur brut(PIB) et de l'indice des prix à la consommation (IPC);
- clause remorque sur les paramètres d'augmentation;
- deux montants forfaitaires (1 000 \$ au dernier échelon en 2020-2021 et 0,66 \$ l'heure rémunérée pour tous en 2021-2022);
- formation de deux comités interrondes sur le régime de retraite et les droits parentaux.

Lors du Conseil d'unité d'accréditation fonction publique (CUAFP) du 27 avril 2021, le comité de négociation fonction publique du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a reçu l'orientation, d'une part, de proposer des ajustements à la clause économique et aux montants forfaitaires et, d'autre part, de poursuivre les discussions sur les priorités sectorielles.

Le comité a donc demandé au SCT d'enlever la clause économique et d'offrir les deux montants forfaitaires à tous les membres. Le SCT a répondu que la clause économique est une condition demandée à tous les syndicats du secteur public et, si celle-ci est retirée, le SPGQ aura droit aux bonifications salariales en vertu de la clause remorque.

Le SCT a accepté d'offrir les deux montants forfaitaires à tous les membres selon les

modalités suivantes :

- 0,33 \$ l'heure rémunérée pour tous, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 (environ 600 \$);
- 0,66 \$ l'heure rémunérée pour tous, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 (environ 1 200 \$).

Table sectorielle

Le SPGQ a présenté à titre exploratoire ses propositions prioritaires sur les matières sectorielles, notamment :

- l'ajout de deux journées de congé mobile;
- l'enchâssement du télétravail dans la convention collective;
- le droit à la déconnexion;
- la bonification de la contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie;
- l'enchâssement dans la convention collective de l'acquisition plus rapide du statut de permanent pour les occasionnels;
- le calcul des congés pour événements familiaux sur des jours ouvrables;
- l'enchâssement dans la convention du remboursement des frais liés à l'appartenance à un ordre professionnel;
- la révision des dispositions relatives à la convocation d'une rencontre préalable à l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires;
- la flexibilité dans le choix de vacances;
- l'acquisition de jours de vacances depuis la 14e année;
- la participation à des activités de sélection sans perte de traitement;
- l'octroi d'une prime de 4 % après un an au 18e échelon;
- le paiement des heures supplémentaires à taux et demi dès la 36e heure de travail.

De son côté, le SCT a présenté ses propositions de priorités sectorielles, dont:

- la création d'horaires de travail à temps majoré, à temps partiel et sur des horaires spéciaux (soir, nuit et fin de semaine);
- l'octroi de primes aux super-spécialistes en technologies de l'information;
- la révision de certaines dispositions sur le retour au travail après une période d'invalidité;
- la révision de certaines dispositions sur les récupérations de sommes dues;
- l'adoption de mesures pour favoriser la stabilité de la main-d'œuvre dans les ministères et organismes;
- le calcul des allocations de disponibilité au prorata;
- la révision des modalités de paiement de la réserve de maladie lors de mouvement vers un poste autre que professionnel;
- la révision des modalités de calcul de la période afférentes aux primes de désignation à titre provisoire ou temporaire;
- la révision du mode d'inscription au rôle d'audience en vue de réduire les délais pour mener les griefs à l'arbitrage;
- l'harmonisation de l'application des modalités afin de se conformer aux normes minimales de congés familiaux prévus à la Loi sur les normes du travail;

- la clarification au calcul des prestations à temps réduit;
- le remboursement des honoraires du médecin si négligence de se présenter au rendez-vous dans le cadre d'un accident de travail.

Les parties ont posé des questions de clarification sur les propositions respectives. Elles ont convenu d'y revenir lors des prochaines rencontres.

Prochaine rencontre

La prochaine rencontre de négociation se tiendra le 4 mai 2021. Les parties fourniront les précisions demandées sur leurs propositions prioritaires. En outre, le SCT détaillera certaines de ses priorités.

Commentaires ou suggestions

? negociation2020@spgq.qc.ca

Comité de négociation de la fonction publique

Thérèse Chabot

Georges Gereige

Sherley Morin

Armel Seh, quatrième vice-président

Martin Trudel

Conseillère et conseiller à la négociation

Marie-Josée Garand

Thiago Diniz

Responsable politique

Armel Seh

>> Consulter les archives Info-Négo

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

